



**CS - 16M**  
**C. P. - CHUM**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LE SITE DU FUTUR**  
**CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

**Montréal** 

---

Le 2 mars 2005

## SOMMAIRE

La décision gouvernementale de bâtir deux hôpitaux universitaires constitue une excellente nouvelle pour la métropole. Elle concrétise les aspirations à la fois du milieu médical, du milieu universitaire, comme de toute la population qui bénéficiera de leurs soins. L'ampleur des investissements consentis ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue que la mission première et fondamentale de ces deux hôpitaux demeure d'offrir à la population des soins de grande qualité.

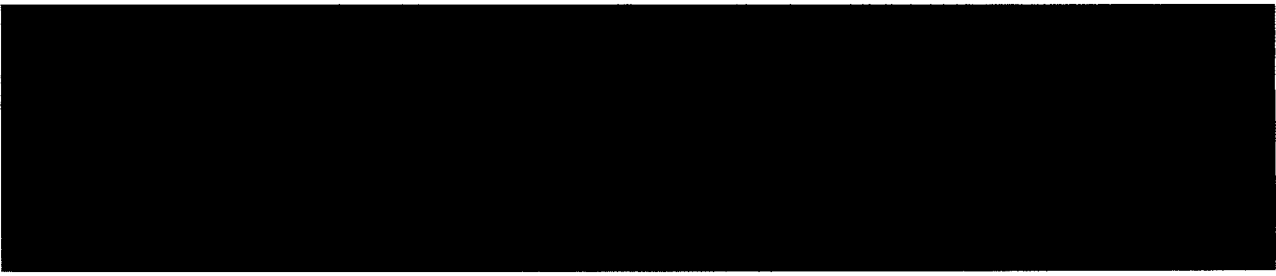
Il nous apparaît donc que la meilleure garantie de l'excellence des soins réside dans un concept qui intègre à la fois santé et savoir. C'est pourquoi la Ville de Montréal se prononce donc en faveur d'un CHUM inspiré de ce concept, tout en réaffirmant qu'il appartient au gouvernement du Québec de trancher sur son emplacement.

Quel que soit le site retenu, la Ville de Montréal identifie plusieurs grandes préoccupations qui doivent présider à l'ensemble des décisions menant au projet final :

- l'excellence des soins offerts aux patients, qui sont la raison d'être de l'hôpital;
- l'intégration des fonctions de santé et de savoir;
- l'intégration de l'ensemble des coûts au projet et leur financement à part entière par son promoteur, comme pour le CUSM;
- les enjeux liés à la sécurité, à l'urbanisme, aux infrastructures, à la circulation et au transport en commun;
- la pleine collaboration de la Ville de Montréal à la réalisation du projet.

Par ailleurs, la construction du nouveau CHUM constitue une opportunité sans précédent de positionner Montréal comme un lieu d'excellence en matière de santé et de savoir. Plusieurs villes d'Amérique du Nord sont déjà des exemples de réussite avec des projets structurants, comprenant un CHU comme point d'ancrage du développement des sciences de la vie. C'est pourquoi il importe que le gouvernement du Québec choisisse, dans les meilleurs délais, l'emplacement du nouveau CHUM.


Enfin, la condition essentielle de la réussite réside dans l'adoption d'un projet rassembleur, qui rallie tous les intervenants, qui contribue à l'amélioration des soins offerts aux patients, de même qu'au développement social et à la croissance économique de la métropole.



La décision gouvernementale de bâtir deux hôpitaux universitaires constitue sans aucun doute une excellente nouvelle pour la métropole. La construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et du Centre universitaire de santé McGill vient concrétiser les aspirations à la fois du milieu médical, du milieu universitaire, comme de toute la population qui bénéficiera de leurs soins. Ce sont des projets majeurs pour Montréal, d'une part, mais ce sont également de véritables actifs dont les retombées se feront sentir partout au Québec.

Au moment de consacrer des investissements d'une telle ampleur, il est primordial de définir précisément le type de projet que nous voulons réaliser. En d'autres mots, il faut d'abord s'entendre sur ce que le CHUM doit être et sur le rôle qu'il devra assumer, à la fois comme institution de soins, mais aussi comme institution de recherche et de formation. Le CHUM peut être plus que le CHUM : voilà la première décision que doit prendre le gouvernement.

Cela étant, nous devons constater que, depuis un bon moment, les discussions portent dans une large mesure sur le site qui sera retenu. Ce débat nécessaire et important doit cependant demeurer tributaire de l'objectif fondamental de cette nouvelle institution, qui est d'offrir à la population des soins de grande qualité, dans un environnement qui favorise l'excellence. Ne perdons pas de vue que le soin des patients demeure la mission première et fondamentale d'un hôpital et que cela demeure vrai dans le cas d'un hôpital universitaire.



Ainsi, quel que soit l'emplacement retenu, le vrai débat reste celui de définir le projet du CHUM, un projet qui assure la qualité de vie et la qualité des soins offerts aux citoyennes et aux citoyens, et qui contribue à mettre en place les conditions favorables au développement social et économique de la métropole.

Nous atteindrons ces objectifs en nous donnant un projet mobilisateur, un projet qui suscite finalement l'adhésion de toutes et de tous, puisqu'il faudra bien un jour que les protagonistes d'un site ou de l'autre mettent fin à leurs rivalités et travaillent ensemble à la réussite de ce grand projet.



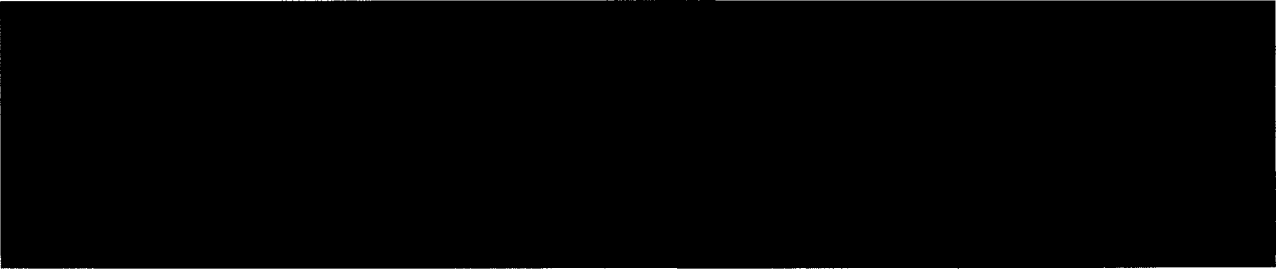
## CHUM : LES CONDITIONS DE SUCCÈS

Au moment de définir le projet du CHUM, certains grands principes doivent être incontournables. Nos décisions doivent être guidées, d'abord et avant tout, par le bien-être et la qualité des soins offerts aux patients. Il nous faut aussi tenir compte d'autres préoccupations importantes :

- l'intégration des fonctions de santé et de savoir;
- l'intégration de l'ensemble des coûts au projet et leur financement à part entière par son promoteur;
- les enjeux reliés à la sécurité, à l'urbanisme, aux infrastructures, à la circulation et au transport en commun;
- la pleine collaboration de la Ville de Montréal à la réalisation du projet.

Notre préoccupation pour l'intégration des fonctions de santé et de savoir reflète notre volonté de créer une véritable synergie dont le premier bénéficiaire sera le patient. La collaboration étroite entre l'hôpital universitaire, les facultés d'éducation en santé et les centres de recherche nous offre, en effet, une masse critique de savoir et d'équipement de haute technologie, une condition essentielle de l'innovation et de l'amélioration des soins.

Il va de soi aussi que l'implantation d'un projet aussi imposant que le CHUM doit contribuer à consolider la trame urbaine et à requalifier des grands sites urbains. À ce titre, il nous apparaît que les deux sites proposés offrent des opportunités importantes.




Par ailleurs, on doit tenir compte que les retombées du CHUM dépasseront largement la seule ville de Montréal ou même la Communauté métropolitaine de Montréal. Les services et les équipements surspécialisés du CHUM sont en effet de nature à accueillir des patients en provenance de l'ensemble du Québec. Il n'appartient donc pas aux contribuables montréalais d'assumer les coûts engendrés par la reconfiguration urbaine nécessaire pour accueillir les grands hôpitaux.

Bien sûr, la Ville entend contribuer à financer certains aménagements dans le cadre d'accords de développement qui restent à négocier. Nous estimons néanmoins qu'il appartient au promoteur d'intégrer au projet l'ensemble des coûts qui seront générés.

De plus, en tant qu'acteur incontournable dans la réalisation des grands hôpitaux, la Ville de Montréal souhaite prendre part aux étapes qui mèneront des cartons à dessin à la mise en opération. Lorsque la décision sera prise quant à l'emplacement du CHUM, nous serons en mesure d'apporter une collaboration entière, notamment en matière de sécurité, d'urbanisme, d'infrastructures, de circulation et de transport en commun, que ce soit en regard du site visé ou des impacts dans les quartiers avoisinants.

Ce sont là les grands principes qui doivent guider notre action avec, en toile de fond, une préoccupation centrale et constante pour la qualité exceptionnelle des soins qui doivent être offerts aux patients.

Je prendrai maintenant quelques instants pour faire part aux membres de cette commission d'un autre aspect de l'implantation du CHUM, celui des effets structurants à l'égard du secteur des sciences de la vie. Nous croyons qu'il est possible, dans le respect des grands principes que nous venons d'énoncer, de faire en sorte que ce



grand équipement métropolitain, en plus d'offrir des soins de très grande qualité, contribue à positionner Montréal comme un lieu d'excellence

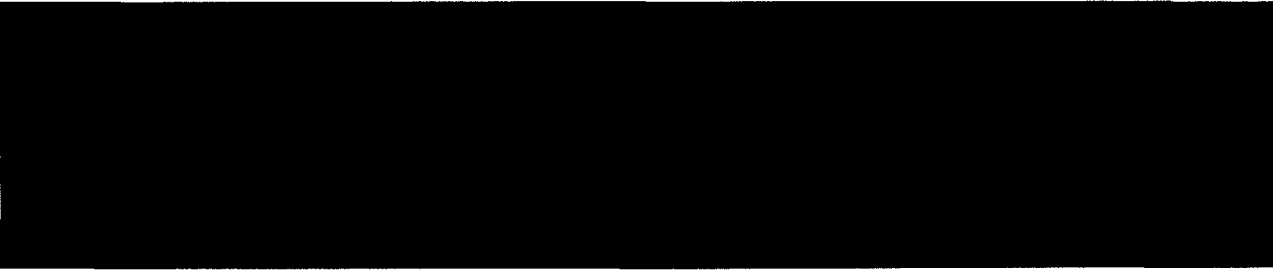
## **LE CHUM COMME POINT D'ANCRAGE DES SCIENCES DE LA VIE**

Dans une économie basée sur le savoir, la concurrence entre les métropoles tient pour beaucoup à l'accès rapide et direct à de l'information hautement privilégiée. La concentration scientifique autour de pôles urbains représente donc un atout majeur.

Dans ce contexte, les retombées directes et indirectes du CHUM et du CUSM représentent non seulement plusieurs milliers d'emplois, mais aussi une occasion unique de propulser Montréal en tête de peloton du secteur biopharmaceutique en Amérique du Nord, où nous occupons déjà le 8<sup>e</sup> rang.

Les sciences de la vie représentent l'un des trois secteurs qui forment la locomotive du développement de la métropole en matière de haute technologie, avec l'aérospatial et les technologies de l'information et des communications. Comptant déjà plus de 37 000 emplois, le secteur des sciences de la vie peut aussi compter sur onze établissements universitaires, dont quatre universités généralistes, ainsi que plusieurs dizaines d'entreprises œuvrant dans le domaine des sciences de la santé.

L'implantation des nouveaux CHU contribuera à mettre en place l'une des conditions essentielles de la compétitivité de Montréal : l'interaction en temps réel entre la recherche fondamentale, la recherche clinique, la recherche industrielle et le réseau de la santé. Grâce à cette interaction et à la mobilisation de tous les acteurs du réseau de



la santé et des universités, nous serons en mesure de créer, d'innover et d'accélérer le rythme des découvertes.

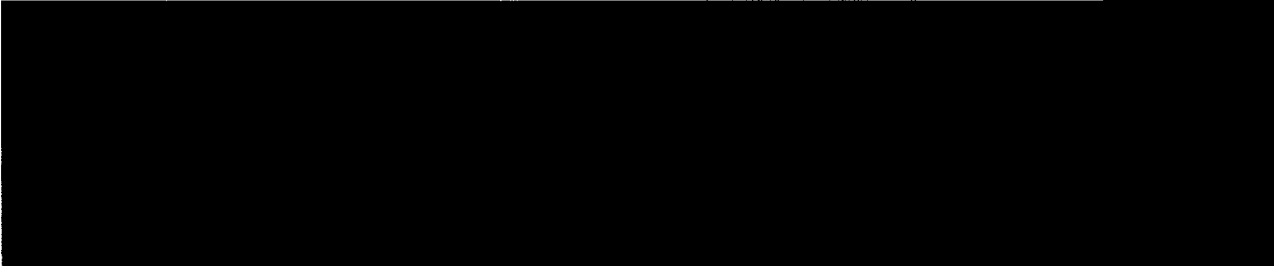
En fait, pour optimiser les retombées du CHUM et du CUSM en matière de santé et de savoir, ceux-ci doivent devenir de véritables points d'ancrage qui stimulent la collaboration entre les entreprises, les grands laboratoires, les institutions de recherche et les institutions d'enseignement. Ils doivent devenir de véritables cités intégrant santé et savoir.

La plupart des spécialistes en sciences de la vie identifient quatre grands critères devant permettre d'optimiser les retombées des centres hospitaliers universitaires : proximité, flexibilité, attractivité et conformité.

**La proximité.** Les effets de proximité, qu'il s'agisse d'une proximité physique ou technologique, entraînent des bénéfices qui proviennent des collaborations entre les différents professionnels spécialisés, du partage des équipements de pointe et du dynamisme engendré par la présence d'étudiants diplômés.

**La flexibilité.** Une cité intégrant santé et savoir doit pouvoir gérer sa réussite et disposer des espaces nécessaires à son expansion, que ce soit pour les institutions de santé et d'enseignement ou pour d'éventuels laboratoires et centres de recherche.

**L'attractivité.** La qualité de vie fait la renommée de Montréal partout à travers le monde. Reconnue comme étant une ville sécuritaire, Montréal et la région métropolitaine comportent aussi d'importants atouts tels que le dynamisme du milieu, la diversité des fonctions urbaines, l'aménagement urbain de qualité et l'interaction avec les fonctions connexes (congrès, hôtellerie, restauration, divertissement, etc.).



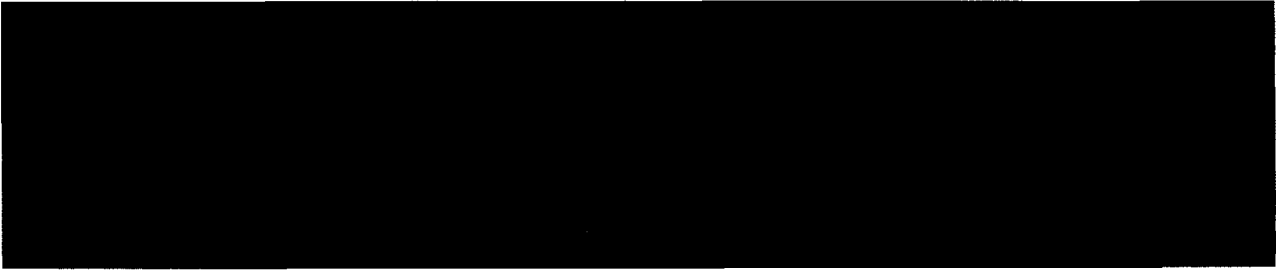
**La conformité.** Enfin, l'ensemble des institutions et entreprises œuvrant dans le secteur des sciences de la vie sont régies par des normes et des critères extrêmement stricts, édictés par des organismes réglementaires nationaux et étrangers. C'est pourquoi elles doivent disposer des installations suffisantes pour répondre à ces normes.

L'identification du CHUM en tant que point d'ancrage du développement d'un pôle scientifique nous donne l'opportunité de répondre à tous ces critères. Déjà, plusieurs métropoles disposent d'un CHU qui travaille en partenariat avec des institutions d'enseignement et des centres d'innovation.

### ***Des exemples de réussite***

Les villes-régions sont en concurrence pour l'obtention des investissements dans le secteur des sciences de la vie. Au Canada, ce sont surtout le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique qui se sont positionnés favorablement, mais la concurrence demeure féroce avec les villes-régions américaines. Plusieurs d'entre elles ont déjà réussi leur positionnement en mobilisant les acteurs de la recherche et de l'enseignement, de même que les intervenants de l'entreprise privée.

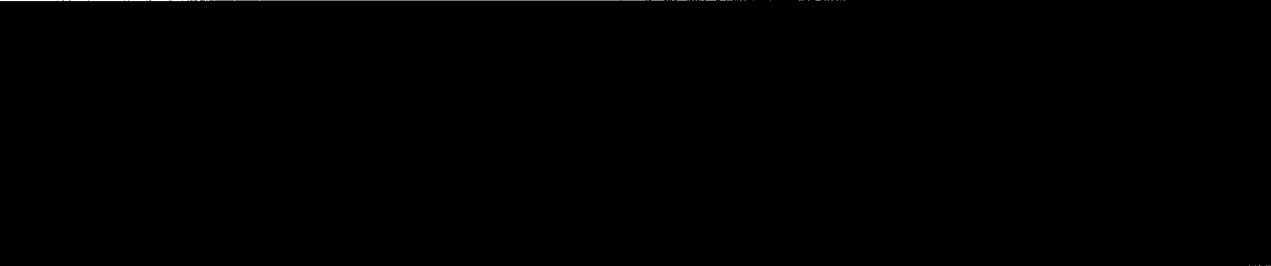
Dans tous les cas, ces villes-régions ont identifié une zone géographique délimitée, au sein de laquelle elles regroupent une masse critique d'entreprises et d'institutions, créant ainsi une synergie nouvelle, qui découle en partie des effets de proximité. Cette synergie constitue la pierre angulaire de la croissance et de l'innovation.



Ceux qui, comme nous, ont voulu développer le secteur des sciences de la santé dans un cadre urbain de qualité, ont déjà mis en place des projets innovateurs qui les ont menés vers la réussite. Il s'agit de grandes villes-régions telles que New York/Newark, Los Angeles, Boston, Baltimore, Chicago, Philadelphie, San Francisco et Minneapolis/St. Paul.

Nous disposons donc d'une série d'exemples concrets, en provenance de nos concurrents directs, de réussites liées à la création de cités intégrant santé et savoir. En voici quelques-uns :

- À Toronto, le projet *MaRS Discovery District* est situé à proximité immédiate du CHU et des facultés de médecine. Il vise précisément à stimuler la création d'entreprises et à accueillir des laboratoires biopharmaceutiques privés.
- Le *Boston Medical Center* est un hôpital universitaire qui se trouve au sein du *BioSquare*, à Boston, l'une des plus fortes concentrations d'entreprises innovantes en sciences de la vie au monde. Ce campus, qui dispose de fortes capacités d'accueil, a été planifié de façon à ce que les entreprises d'innovation soient situées à courte distance du CHU et des facultés de médecine.
- Le CHU et l'Hôpital pour enfants de l'Université de Pennsylvanie, à Philadelphie, jouent un rôle similaire. Ils se trouvent également à faible distance des centres de recherche universitaires et des laboratoires. Pas moins de 150 entreprises ont été créées à proximité de ces CHU depuis 1963.
- Le *John Hopkins Campus*, à Baltimore, comprend un hôpital universitaire autour duquel on retrouve une faculté de médecine ainsi que 21 centres de recherche parmi les plus avant-gardistes.
- La Clinique Mayo, un hôpital universitaire situé à Rochester, au Minnesota, est au cœur de la stratégie de développement de la grappe des sciences de la vie du Minnesota du Sud, notamment en raison des liens étroits qu'elle entretient avec les entreprises innovantes.




Ces exemples sont la preuve que le CHUM, qui doit d'abord assumer ses rôles de formation, de recherche, de soins spécialisés et d'évaluation des nouvelles technologies, représente aussi un tremplin formidable pour le secteur des sciences de la vie à Montréal et au Québec.

Parce que la vocation première du CHUM est de garantir la meilleure qualité des soins offerts aux patients, il est nécessaire d'assurer l'excellence de la formation du personnel clinique ainsi que l'accès à des équipements de haute technologie, d'où la nécessité de faire du CHUM le véritable point d'ancrage des sciences de la vie à Montréal.

Le Montréal métropolitain dispose déjà de plusieurs facteurs de succès pour l'implantation d'une cité intégrant santé et savoir. Il existe déjà une synergie qu'on retrouve tout au long de la chaîne de création de valeur, de la recherche fondamentale à la commercialisation de produits novateurs. Cette synergie est soutenue par une grande expertise en recherche clinique, ainsi que par la présence de technologies médicales avancées et d'entreprises innovatrices dans le domaine biopharmaceutique.

À preuve, la région métropolitaine comprend plusieurs pôles scientifiques consacrés aux sciences de la vie ou à la haute technologie. Plusieurs pôles sont en développement, tels que la future cité scientifique spécialisée en biofabrication prévue dans le secteur Royalmount – Blue Bonnet, le pôle en développement dans l'Est autour de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et de l'Institut de cardiologie de Montréal, de même que le Centre de biotechnologies Angus. Plusieurs entreprises biopharmaceutiques se retrouvent aussi dans le Pôle de l'Ouest, autour de l'Institut de recherche en biotechnologie (IRB), qui est également à proximité du Technoparc Saint-Laurent et de la Cité de la Biotech, à Laval.



Au total, le secteur métropolitain des sciences de la vie représente plus de 650 entreprises, dont 403 dans le seul domaine des technologies et des équipements de la santé.

En plus d'accélérer le développement du secteur, le nouveau CHUM contribuera aussi à consolider la stratégie « Montréal – Ville de savoir », soutenue notamment par les autres forces métropolitaines que sont les technologies de l'information et des communications, de même que l'aéronautique.



## Conclusion

En terminant, nous tenons à réitérer la volonté de la Ville de Montréal de collaborer à toutes les étapes de réalisation du projet. Nous sommes aussi confiants que le gouvernement tiendra compte du rôle moteur qui doit être assumé par le CHUM, l'un des investissements les plus structurants pour la métropole depuis plusieurs années.

Nous invitons enfin le gouvernement du Québec à choisir, dans les meilleurs délais, l'emplacement du futur CHUM. Au-delà des divergences, il est temps de rallier tous les intervenants autour d'un projet emballant, qui suscite l'adhésion et même l'enthousiasme, qui contribue à l'amélioration des soins offerts aux patients, de même qu'au développement social et à la croissance économique de la métropole.